



Demande de regroupement familial pour enfant de 5 ans

Par **myriam211270**, le **20/04/2010** à **17:05**

Bonjour,

J'ai fait la demande de regroupement familial pour ma fille de 5 ans et il m'a été refusé sous prétexte que je l'ai fait 17 mois après ma 1ere carte de séjour au lieu de 18 . En effet, je suis arrivée en France avec un visa de conjoint de français en Décembre 2007 et j'ai eu ma 1ere carte de séjour en Février 2008. J'ai alors fait la demande de regroupement familial en Juillet 2009 et la préfecture me le refuse parce que je l'ai fait un mois plus tôt. J'aimerais savoir si c'est à compter de la date où on reçoit son 1er titre de séjour ou au moment où on entre en France,,,,,,. Je n'ai pas été au courant et tout a été fait selon la loi. L'ANAEM aurait dû stopper la procédure, mais il ne l'a pas fait et j'ai perdu 8 mois . Je ne sais plus à quel Saint me vouer,,,,,, aidez moi s'il vous plait. J'ai reçu le courrier ce jour et je suis dans tous mes états. Est ce que je dois faire un recours ou bien je dois recommencer tout à zéro?

Merçi d'avance pour vos réponses.

Par **KADOUJA**, le **21/04/2010** à **21:47**

bonsoir

pour le RF ,le demandeur doit avoir au mois 18 mois de présence en France donc c est depuis votre 1 er titre de séjour et non pas depuis votre entrée sur le territoire .

vous pouvez faire un recours gracieux ,vous avez 2 mois après le notification du dossier pour le formuler.